



POLITIQUE D'UTILISATION DES VÉHICULES

MUNICIPALITÉ DE SAINT-JACQUES-LE-MINEUR

Adoption de la politique : 22 février 2022

Résolution : XXXXX

Futurologie : XXXXX

ATTENDU QUE le Municipality de Saint-Jacques-le-Mineur souhaite se doter d'une politique d'utilisation de ses véhicules en possession ou location;

CONSEQUÉMENT il est proposé par ____, appuyé par ____, et voté **UNANIMEMENT** par les conseillers présents, que la présente politique soit adoptée.

1. PRÉAMBULE

La présente de la présente politique en fait partie intégrante.

2. MISE EN CONTEXTE

Par cette politique, le Municipality de Saint-Jacques-le-Mineur souhaite établir les paramètres lorsque l'employeur met à la disposition de certains employés des véhicules en sa possession ou en location.

Le Municipality a récemment fait l'acquisition de nouveaux véhicules et souhaite se doter d'une politique pour bien encadrer l'utilisation de ses véhicules par les employés et élus de la municipalité.

3. OBJECTIFS DE LA POLITIQUE

En plus de définir les règles concernant l'utilisation par les employés et les élus des véhicules qui sont mis à leur disposition par la municipalité, cette politique a comme objectif d'assurer une coordination efficace de leur utilisation et de leur entretien.

4. INTERPRÉTATION

Aux fins de cette politique, les mots et expressions suivants signifient :

Personne : Désigne une personne, toute ou physique, une organisation, une association ou une entreprise qui est chargée par le Municipality de réaliser un mandat ou un contrat ou à l'initiative de celui-ci.

Municipality : Désigne le Municipality de Saint-Jacques-le-Mineur.

Politique : politique d'utilisation des véhicules de la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur.

Véhicule : Signifie un véhicule motorisé ou non qui peut circuler sur une voie de